

PROTOCOLE DE MADRID

FORMULAIRE TYPE 3A (FT3A) : REFUS PROVISOIRE TOTAL DE PROTECTION

Règle 17.1) du règlement d'exécution

I. Nom de l'Office :
II. Numéro de l'enregistrement international :
III. Nom du titulaire :
IV. Informations concernant le type de refus provisoire : <i>Veillez cocher <u>une seule</u> des options ci-après afin d'indiquer le type de refus provisoire :</i> <input type="checkbox"/> Refus provisoire total fondé sur un examen d'office. <input type="checkbox"/> Refus provisoire total fondé sur une opposition. <input type="checkbox"/> Refus provisoire total fondé à la fois sur un examen d'office et sur une opposition. <i>Lorsque le refus est fondé sur une opposition ou à la fois sur un examen d'office et sur une opposition, veuillez indiquer :</i> i) Opposant : – Nom : – Adresse (dans la mesure du possible) : ii) Mandataire de l'opposant, le cas échéant : – Nom : – Adresse (dans la mesure du possible) :
V. Informations concernant la portée du refus provisoire : <i>Le refus provisoire concerne <u>tous</u> les produits et services.</i>
VI. Motifs de refus (le cas échéant, voir la rubrique VII) :

VII. Informations relatives à une marque antérieure :

- Extrait imprimé du registre ou de la base de données joint en en annexe et contenant les informations relatives à la marque antérieure

Ou

- Informations relatives à la marque antérieure indiquées ci-après:

- i) Date et numéro de dépôt et, le cas échéant, date de priorité :
- ii) Date et numéro d'enregistrement (s'ils sont disponibles) :
- iii) Titulaire :
- Nom :
 - Adresse (dans la mesure du possible) :
- iv) Mandataire du titulaire, le cas échéant :
- Nom :
 - Adresse (dans la mesure du possible) :
- v) Représentation de la marque ou informations sur la manière d'accéder à cette représentation :
- vi) Liste des produits et services pertinents (cette liste peut être rédigée dans la langue de la demande antérieure ou de l'enregistrement antérieur) :

VIII. Dispositions de la législation applicable :

IX. Informations concernant la possibilité de déposer une requête en réexamen ou un recours ou, le cas échéant, pour présenter une réponse au refus :

i) Délai pour déposer une requête en réexamen ou un recours ou, le cas échéant, pour présenter une réponse au refus :

ii) Calcul du délai (*le délai court à partir de*) :

Veillez ne cocher qu'une seule des options ci-après :

À partir de la date à laquelle l'OMPI envoie une copie de cette notification au titulaire.

À partir de la date à laquelle le titulaire reçoit une copie de cette notification de l'OMPI.

Autre (*veuillez fournir les deux indications suivantes*) :

a) Le délai commence le (jj/mm/aaaa) :

b) Le délai se termine le (jj/mm/aaaa) :

iii) Si le délai peut être prolongé

iv) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé ou la réponse présentée :

v) Nécessité de déposer la requête en réexamen ou le recours ou de présenter la réponse dans une langue particulière ou par l'intermédiaire d'un mandataire local :

vi) Conditions supplémentaires, le cas échéant :

X. Date et signature de l'Office :

[Fin du FT3A]